

Lors d'un appel concernant un risque technologique, les secours sont envoyés en deux modules:

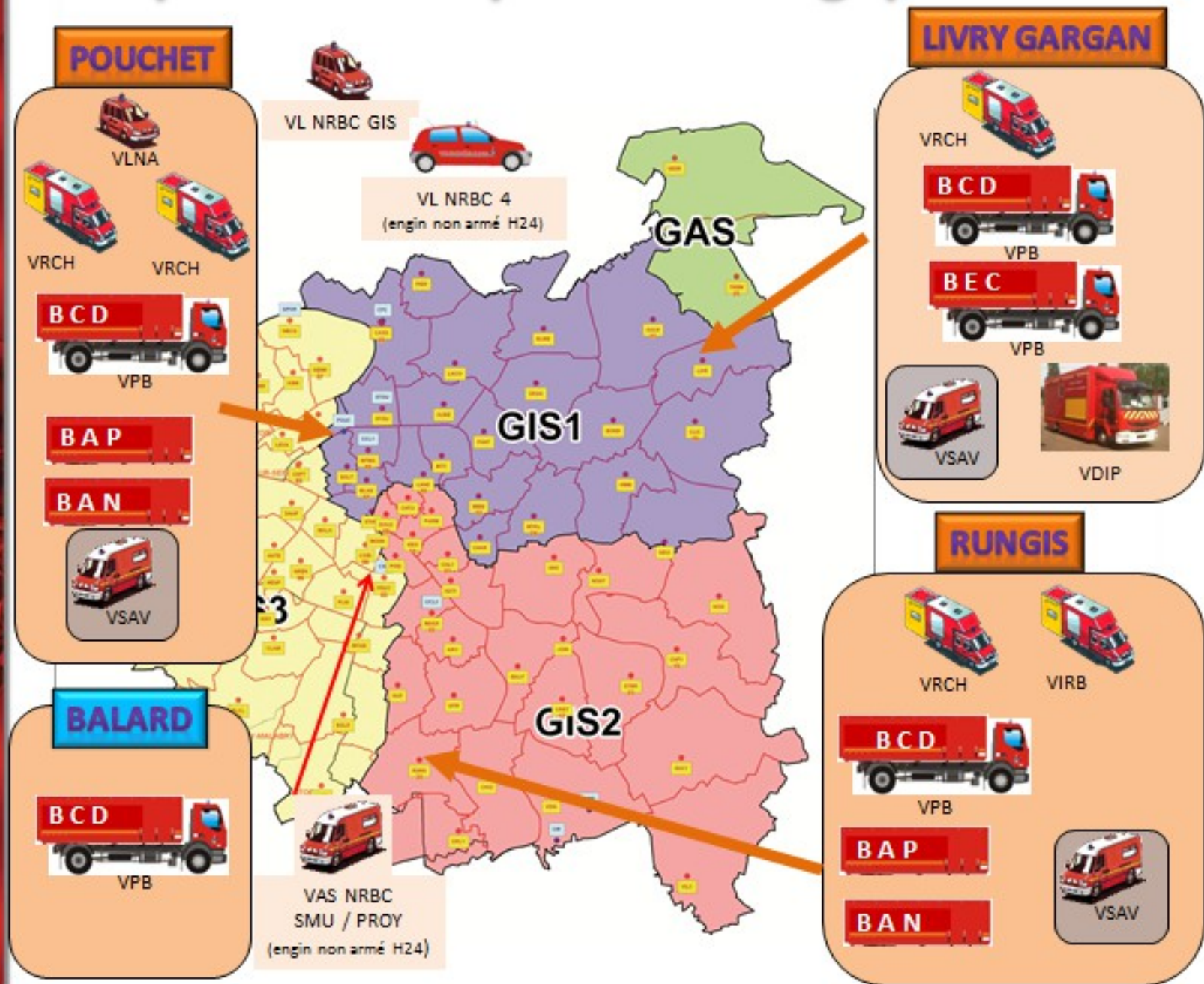
- Premier module (« harpon »): se rend à l'adresse pour collecter le renseignement et faire la levée de doute.
- Deuxième module: se rend directement sur une zone de déploiement préalablement définie (à proximité de la gare). Il s'engage sur ordre du chef de détachement si la situation l'exige.

- Le chef de détachement a toute latitude pour demander les moyens qu'il juge nécessaires à l'accomplissement de la mission. Pour cela il dispose des moyens de la brigade de sapeur pompiers de Paris, et éventuellement de moyens zonaux.
- Des spécialistes en risque technologique sont présents dès le départ des secours et conseillent le chef de détachement pour ce risque particulier.

1) Mode opératoire

II) Moyens capacitaires spécifiques aux risques technologiques

Réponse au risque technologique





En plus de ces engins dont la mission spécifique est le risque technologique (la diapositive présente la configuration 2015), il faut bien sur prendre en compte tous les engins dont la mission est le risque courant et particulier. Ils sont répartis selon un maillage territorial visant à assurer le meilleur temps de réponse possible. En outre, la zone dispose elle aussi de moyens qui pourront être engagés si la situation l'exige.

- VRCH: véhicule radiologique et chimique
- BCD: berce chaine de décontamination
- BAN: berce d'appui nucléaire radiologique et chimique
- BAP: berce anti pollution
- VSAV: véhicule de secours et d'assistance à victime
- BEC: berce enceinte confinement
- VDIP: véhicule de détection et d'identification des produits
- VIRB: véhicule d'intervention radiologique et biologique